



Rentrée 2019/2020

Lycée Professionnel

Circulaire à l'attention des Parents d'élèves

Paris, le mardi 9 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver votre (vos) jeune(s) à la rentrée. Bienvenue aux nouvelles familles qui ont fait le choix de notre Établissement.

La communauté éducative porte un regard plein d'espérance sur chaque jeune pour lui permettre de s'épanouir sur le plan personnel et de construire son avenir scolaire et professionnel. Dans le respect des différences, nous voulons développer le « savoir-vivre » ensemble.

Pour préparer au mieux la nouvelle année scolaire, nous vous adressons quelques informations ci-après pour les points 1 à 4 et en pièces jointes pour les points 5 à 7 :

- 1- Organisation de la rentrée scolaire 2019-2020
- 2- Liste des documents à rapporter le jour de la rentrée
- 3- Liste des documents remis aux élèves le jour de la rentrée
- 4- Informations importantes pour toute l'année
- 5- Courrier de l'A.P.E.L (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)
- 6- Pastorale Lycée
- 7- Documents divers



Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous le :

Lundi 02 septembre 2019 selon la classe

Veuillez croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordnatrice

Sonya PETIT-EL KAAOUACHI
Responsable de l'Unité LP



1. ORGANISATION DE LA RENTRÉE

L'accueil des élèves par le professeur principal est fixé selon le planning de rentrée ci-après, le

Lundi 02 septembre 2019

Filière	Niveau / Formation	Classes	Horaires	Lieu
Sanitaire & Social	CAP AEPE Petite Enfance	1 ^{ères} années	11h00 – 13h00	Annexe 18 avenue Reille Paris 14 ^e
	CAP PE : Petite Enfance	2 ^{èmes} années	14h00 – 16h00	
	BAC PRO ASSP : Accompagnement Soins et Service à la Personne	Seconde	11h30 – 13h30	
		Première	13h30 – 15h30	
		Terminale	14h30 – 16h30	
	BAC PRO SPVL : Services de Proximité et Vie Locale	Seconde	11h30 – 13h30	
		Première	13h30 – 15h30	
		Terminale	14h30 – 16h30	
MC (Mention Complémentaire)	Aide à Domicile	10h30 – 12h30		
PREPA ASAP		14h15 – 16h15		
ULIS Lycée	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire	13h00 – 15h00		
CAP PE Petite Enfance	en ALTERNANCE	08h00 – 17h00		
Tertiaire		Seconde Professionnelle et Technologique	11h30 – 13h30	

Lundi 02 septembre 2019

Filière	Niveau / Formation	Classes	Horaires	Lieu
	3 ^{ème} de Lycée	3 ^{ème} Prépa Pro	13h15 – 15h15	Site principal 49 rue Bobillot Paris 13
Vente & Commerce	CAP EVS : Employé de Vente Spécialisé	1 ^{ère} année	11h00 – 13h00	
		2 ^{ème} année	09h30 – 11h30	
	BAC PRO Commerce	Seconde	13h30 – 15h30	
		Première	10h00 – 12h00	
		Terminale	14h00 – 16h00	

- ✓ Les cours débuteront officiellement le **mardi 03 septembre 2019** selon l'emploi du temps de chaque classe.
- ✓ Nous vous informons **qu'il n'y aura pas de self le lundi 02 septembre 2019** (début du self mardi 03 septembre 2019)

- ✓ Le photographe sera présent le **lundi 02 septembre 2019** pour les photos individuelles des élèves.
- ✓ Les manuels scolaires seront distribués lors de la première semaine de cours.
- ✓ Tous les cahiers de TD seront fournis par l'établissement et facturés à la rentrée.

2. LISTE DES DOCUMENTS REMIS PAR L'ÉLÈVE

Le jour de l'accueil dans les classes, chaque élève remettra impérativement les documents suivants, dûment complétés, au Professeur Principal :

1. L'attestation d'assurance "Responsabilité Civile" (demande à faire dès aujourd'hui auprès de votre assureur).
2. Le certificat médical annuel en cas **d'inaptitude partielle ou totale à l'Education Physique et Sportive** (complété par votre médecin). A télécharger sur le site www.gs-svp.com.
3. La décharge : la Tenue Professionnelle
4. L'autorisation de sortie dans le cadre des ateliers.
5. L'autorisation de sortie dans le cadre des PPCP.
6. Un chèque de caution d'un montant de 100 € à libeller à l'ordre de "ASS.GSSVP", couvrant l'accès au CDI et le prêt de manuels scolaires. Ce chèque, non encaissé, sera rendu à la famille à la fin de l'année contre la remise de tous les livres en l'état.
7. Un chèque de caution de 180€ pour les élèves de première commerce (tablettes numériques).
8. A la rentrée 2019, la Région mettra à la disposition des élèves du lycée pro, sous forme de prêt longue durée, des tablettes à usage pédagogique. Au sein du groupe scolaire, ces tablettes seront remises aux élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et Term. Bac Pro et de CAP. Des manuels scolaires seront intégrés à ces tablettes.

PERIODE DE STAGE pour les CAP AEPE 1^{ère} et 2^e année

- La photocopie recto/verso de la Carte d'Identité
- L'attestation d'assurance maladie avec nom de l'élève et adresse de la CPAM ainsi que la date de validité couvrant l'année scolaire 2019-2020
- Bulletin n°3 du casier judiciaire (le document est à se procurer sur le site internet <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>)

Documents disponibles sur notre site internet : www.gs-svp.com/espace-telechargements/



3. DOCUMENTS REMIS A L'ÉLÈVE LE JOUR DE LA RENTRÉE

Au moment de l'accueil dans les classes, chaque élève recevra les documents suivants qui devront impérativement être complétés, signés et remis au Professeur Principal :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Le carnet de liaison | <input type="checkbox"/> La fiche de présence au self pour les demi-pensionnaires, mentionnant le nombre de déjeuners par semaine (4 ou 5 repas) |
| <input type="checkbox"/> L'emploi du temps provisoire | <input type="checkbox"/> La note aux parents d'élèves demi-pensionnaires |
| <input type="checkbox"/> La charte et le formulaire de responsabilisation relatif du bon usage de l'informatique, de l'internet & des salles et matériels spécifiques | <input type="checkbox"/> Le formulaire du droit à l'image |

4. INFORMATIONS IMPORTANTES

① SUIVI DU TRAVAIL :

Le **carnet de liaison** et le site **EcoleDirecte**¹ sont les outils de communication entre les parents et l'établissement. Il convient de les consulter régulièrement.

Le choix des langues, options et spécialités est validé lors de l'inscription. Aucune modification ne peut être envisagée en cours de cycle.

Deux **réunions Parents-Professeurs** seront organisées pendant l'année :

- ✓ La première, au début du 1er trimestre, présentera l'équipe pédagogique de la classe et les objectifs visés pour l'année,
- ✓ La seconde, au 2ème trimestre, vous permettra de rencontrer individuellement chaque professeur.

Votre présence à ces réunions est indispensable. Elles sont également un moyen de vous impliquer dans le parcours scolaire de votre enfant. En dehors de ces réunions, en cas de nécessité, vous pouvez aussi demander à rencontrer les professeurs.

① CERTIFICAT DE SCOLARITE :

Le certificat de scolarité sera disponible sur **votre espace Ecole Directe** dans la deuxième quinzaine de septembre.

① ATELIERS :

La question de l'aménagement du temps scolaire est au cœur des débats sur la refondation de l'Ecole. Depuis quelques années, les équipes enseignantes & éducatives de notre Groupe Scolaire dressent des constats récurrents :

- ✓ une partie des élèves rencontre des difficultés à « apprendre à apprendre »,
- ✓ les enseignants sont préoccupés par la gestion de l'hétérogénéité dans les groupes-classe,
- ✓ la prise d'autonomie et la construction d'un projet personnel sont indispensables pour la progression, la réussite et l'épanouissement de tous les élèves.

A ces préoccupations, s'ajoute la nécessité d'intégrer les nouveaux modes d'apprentissage des jeunes.

Fortes de ces constats, les équipes du Lycée ont engagé depuis 2010/2011 une réflexion pédagogique sur cette problématique. Dans cet esprit, nous reconduisons cette année, avec l'ensemble des lycéens des sections générales, technologiques & professionnelles du lycée Notre-Dame, ce temps scolaire plus adapté.

Accompagnement du travail personnel, remédiation et approfondissement, renforcement et mutualisation des compétences, conduite de projet, préparation à la poursuite d'études, accès à la culture seront au cœur de ce dispositif afin de créer un climat favorable au travail dans des activités choisies. Ainsi, à compter du lundi 9 septembre 2019, une partie des après-midi sera consacrée à ces ateliers. Le nombre d'ateliers à suivre sera communiqué par le professeur principal en début d'année. Ce nombre pourra évoluer au cours de l'année sur proposition de l'équipe pédagogique. Toute inscription à un atelier est un engagement : **la présence à un atelier choisi est donc obligatoire.**

① ASSIDUITÉ :

L'assiduité et la ponctualité sont indispensables à la réussite scolaire.

En cas d'absence à un cours ou un atelier, prévenir le Lycée le jour même. Au retour, l'élève doit présenter obligatoirement un justificatif.

Tout appel téléphonique doit être confirmé **par écrit** sur le carnet de liaison.

Il convient de distinguer :

- ✓ Les **absences justifiées** par un certificat médical ou tout autre document officiel.
- ✓ Les **absences excusées** (mot écrit par le responsable de l'élève) qui doivent rester exceptionnelles.
- ✓ Les **absences non justifiées** qui seront sanctionnées selon le règlement intérieur du lycée et en accord avec les services académiques et le code de l'Éducation.

¹ Une notice ainsi que les codes d'accès vous seront remis à la rentrée.



❶ E.P.S :

La présence en cours d'Éducation Physique et Sportive est OBLIGATOIRE.

D'éventuelles contre-indications ne dispensent en aucun cas de l'assiduité aux cours.

❶ ASSURANCES :

Les élèves sont couverts par la Mutuelle Saint-Christophe.

✉ **Mutuelle Saint-Christophe** – 277 rue Saint-Jacques – 75005 PARIS ☎ 01 56 24 76 00

Cette assurance couvre les jeunes 24h/24 toute l'année, y compris pendant toutes les activités péri-scolaires (sport, voyages, classes de découverte). En cas d'accident durant les vacances scolaires, les familles doivent prendre contact directement avec la mutuelle. Cette assurance accident ne couvre en aucun cas les dommages ou pertes des objets des élèves.

L'assurance du groupe scolaire couvre les accidents subis et non les accidents provoqués par les élèves. Il est donc indispensable que les familles souscrivent une ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE pour tous les accidents que leurs enfants pourraient provoquer. Les familles doivent fournir IMPERATIVEMENT l'attestation de leur assurance.

❶ ACCIDENTS :

En cas d'accident survenu au Lycée à un élève dont la famille n'a pas pu être contactée, le Chef d'Etablissement prend la responsabilité de le faire transporter à l'hôpital le plus proche par les Sapeurs-Pompiers.

❶ SÉCURITE SOCIALE :

Les élèves sont couverts par la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à l'âge de 20 ans inclus. N'oubliez pas de contacter le Centre de Sécurité Sociale du domicile avant la date anniversaire de renouvellement de la carte de sécurité sociale.

❶ TRANSPORTS :

Cette année, la souscription au forfait NAVIGO IMAGIN'R s'effectuera très majoritairement en ligne sur le site navigo.fr dans la rubrique « **Je gère ma carte** ». La plupart des élèves déjà titulaire d'un forfait IMAGIN'R ne recevront pas le formulaire de réabonnement à leur domicile pour l'année scolaire 2019 - 2020, mais un e-mail les invitant à se réabonner en ligne. Pour cette année, les élèves qui recevront un formulaire papier devront encore le faire tamponner par le service de la Scolarité.

En septembre 2019, un abattement de 50% pour les familles parisiennes sera possible (cf. modalité dans un document en pièce jointe)

❶ DEMANDE DE BOURSE ou TRANSFERT :

Il y a lieu de noter que :

- ✓ Les nouveaux élèves déjà boursiers en 2018-2019 doivent demander à leur établissement d'origine de procéder au transfert de leur bourse vers l'établissement d'accueil ;
- ✓ Les élèves du lycée dont la situation financière familiale s'est sérieusement dégradée depuis février 2019, contacteront Madame RABIA (*Responsable de la Scolarité des Elèves*), dès le mois de septembre 2019.

❶ EXAMENS :

Les élèves âgés de 16 ans et plus et passant un examen doivent impérativement produire **une pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité) **et l'attestation de recensement à la journée d'appel pour les élèves de nationalité française** délivrée par la Mairie du domicile. Ces documents sont indispensables pour l'inscription par le service des examens et concours.

TRÈS IMPORTANT :

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous devons pouvoir vous joindre à tout moment. Tout changement de coordonnées (adresse, numéro de téléphone) doit IMPÉRATIVEMENT et IMMÉDIATEMENT être communiqué au service du secrétariat scolaire ou par votre espace Ecole Directe.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION AU SELF EST ANNUELLE ET DEFINITIVE. A PARTIR DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 : AUCUNE ANNULATION NE POURRA INTERVENIR EN COURS D'ANNEE

IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Merci !

B. CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordnatrice Sonya

Les Responsables
de Niveau

Sonya PETIT-EL KAAOUACHI
Responsable de l'Unité LP

Bonnes vacances à tous !